



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/42/954

S/19901

25 mai 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-deuxième session  
Point 46 de l'ordre du jour  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 25 mai 1988, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 25 mai 1988, qui vous est adressée par M. Ozer Koray, représentant de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Iltis TURKMEN

ANNEXE

Lettre datée du 25 mai 1988, adressée au Secrétaire général  
par M. Ozer Koray

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 25 avril 1988 (A/42/950-S/19832) qui vous a été adressée par le représentant de l'administration chypriote grecque de Chypre-Sud, M. Constantine Moushoutas, et de rejeter les déformations des faits et les mensonges qu'elle contient.

Il faut souligner dès le départ que les procédures appliquées par les autorités compétentes de la République turque de Chypre-Nord aux postes-frontière, sont pleinement conformes à la pratique universellement acceptée dans ce domaine et suivie par tout Etat souverain. La décision de suspendre l'exemption des formalités appliquées en matière de passeports pour certaines des catégories de personnes utilisant le poste-frontière de Ledra Palace n'est donc qu'une formalité administrative d'ordre interne. Bien évidemment, ces procédures peuvent être modifiées de temps à autre, selon les circonstances, comme dans tous les pays.

En ce qui concerne l'allégation absurde selon laquelle la Turquie serait responsable de cette décision et de toute autre mesure prise par la République turque de Chypre-Nord, je ne m'attarderai pas sur des assertions tellement ridicules qu'elles ne méritent aucun commentaire. Il me suffira de dire que ces affirmations grotesques ne font que démontrer le cynisme et l'arrogance de la partie chypriote grecque, de même que son manque de respect pour ses voisins chypriotes turcs.

En tout cas, trois grandes catégories - à savoir le personnel de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, les personnes détenant un passeport diplomatique et le personnel de la zone de la base souveraine britannique (SBA) - ne sont pas visées par la levée de cette exemption, non plus que les Chypriotes grecs et les maronites résidant dans le nord. Mais, comme les autorités chypriotes grecques ont décidé d'imposer le service militaire obligatoire à tous les maronites, cette question sera réexaminée étant donné que, vous en conviendrez certainement, les autorités de la République turque de Chypre-Nord ne peuvent faciliter l'entrée de personnel de l'armée chypriote grecque sur leur territoire. Les seules personnes qui ne peuvent plus bénéficier de cette dispense sont les touristes entrant dans l'île par les ports du sud; ce groupe est de toute façon soumis depuis longtemps à de sévères restrictions et limitations concernant les déplacements vers le nord, imposées par les autorités chypriotes grecques; on en trouvera des exemples ci-après :

a) Diverses méthodes de dissuasion, allant de la tactique de l'intimidation aux propos calomnieux au sujet du nord, ont été utilisées contre cette catégorie par les gardes frontière chypriotes grecs;

b) Si ces méthodes ne réussissaient pas à décourager les touristes de se rendre dans le nord, ceux-ci étaient empêchés d'y passer la nuit et leur séjour était arbitrairement limité à une durée se situant entre 7 heures et 18 heures;

c) Par ailleurs, afin de les empêcher de quitter l'île par le nord, il était interdit aux visiteurs d'emporter leurs bagages personnels;

d) Les touristes insistant, en dépit des mesures susmentionnées, pour se rendre dans le nord devaient alors rendre divers "services" à la partie chypriote grecque et notamment prendre des photographies de certains endroits stratégiques, ou se livrer à des activités d'espionnage. Ces faits ont été fournis et confirmés par un grand nombre des visiteurs;

e) En outre, les touristes réussissant à se rendre dans le nord étaient avertis par la police chypriote grecque à la frontière qu'ils ne pouvaient rien y acheter. Dans de nombreux cas, si le visiteur achetait quelque chose, la marchandise ne pouvait être transférée dans le sud et l'acheteur devait retourner dans le nord pour rendre l'article là où il l'avait acheté.

Je pense qu'il serait utile de comparer la pratique générale des deux parties en ce qui concerne le passage au poste-frontière de Ledra Palace, pratique qui rend compte de leurs attitudes respectives :

a) Toutes les personnes, qui arrivent dans l'île par le nord, sont autorisées par les autorités chypriotes turques à se rendre librement dans le sud. En revanche, les autorités chypriotes grecques interdisent à aucune personne arrivée dans l'île par le nord d'aller au sud;

b) Toutes les personnes qui arrivent dans l'île par le sud sont autorisées par les autorités chypriotes turques à se rendre au nord. Par contre, comme indiqué ci-dessus, les autorités chypriotes grecques font tout leur possible pour les empêcher de visiter le nord. Récemment, elles ont adopté une attitude encore plus stricte, empêchant totalement de tels déplacements en refoulant les visiteurs à la frontière.

Ces faits montrent clairement quelle est la partie qui entrave la circulation des personnes entre le nord et le sud. Malgré l'attitude négative et obstructive de la partie chypriote grecque, le Président Rauf R. Denktash a clairement annoncé que la partie chypriote turque serait disposée à cesser de contrôler les passeports des touristes à notre poste-frontière, si la partie chypriote grecque acceptait de lever les obstacles inhumains qu'elle impose aux visiteurs entrant dans l'île par le nord. Jusqu'ici, nous n'avons reçu de l'autre partie aucune réponse positive. On rappellera également que le Président Denktash a proposé de rencontrer M. Vassilliou en vue d'examiner avec lui l'ensemble de la question du passage aux postes-frontière, le but étant d'éliminer les divergences entre les deux parties.

La référence dans la lettre de M. Moushoutas à un "climat favorable ... de la solution du problème de Chypre" constitue le comble de l'ironie, compte tenu de l'intransigeance et de la mauvaise foi totales dont les dirigeants chypriotes grecs ont fait preuve jusqu'ici.

Lorsque le Président Rauf Denktash a proposé de rencontrer le nouveau dirigeant chypriote grec, sur un pied d'égalité et "sans préjuger aucunement des positions respectives des deux parties", M. Vassilliou a rejeté cette offre et a même offensé son homologue en proposant de le "recevoir dans son palais en qualité de président de la République de Chypre".

Dans la même veine, le nouveau dirigeant chypriote grec a rejeté, en bloc, une série de mesures de bonne volonté proposées par la partie chypriote turque le 3 mars 1988 - mesures qui auraient contribué au rétablissement de la confiance entre les deux peuples et créé, par là même, un climat favorable à la reprise des négociations.

Mais c'est l'agression multiforme, économique et diplomatique menée par la partie chypriote grecque contre notre peuple sur la scène internationale, sous le couvert du prétendu "Gouvernement de Chypre", qui empoisonne le climat entre les deux communautés et compromet les chances de rapprochement. Cette campagne malveillante consiste, entre autres, à empêcher à la source l'afflux des touristes vers le nord, c'est-à-dire dans les pays qui envoient des touristes à Chypre-Nord, à entraver les contacts culturels, sociaux et sportifs entre notre peuple et le monde extérieur, à tirer parti de toutes les manifestations et réunions internationales pour diffuser une propagande anti-turque calomnieuse et à faire adopter des résolutions partiales en notre absence. Cette campagne se poursuit sans répit et a même été intensifiée récemment lorsque des mesures visant à entraver l'afflux de touristes d'un certain nombre de pays européens vers Chypre-Nord et d'autres mesures inhumaines ont été adoptées.

S'agissant de l'instauration d'un meilleur climat entre les deux parties, je voudrais pour conclure souligner, et je suis convaincu que vous en conviendrez, que la situation ne manquerait pas de s'améliorer s'il était mis fin au flot de lettres injurieuses du représentant de la partie chypriote grecque.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

Le Représentant,  
(Signé) Ozer KORAY

-----